



Non respect délais commande - annulation achat ?

Par **Zyrkanda**, le **23/03/2016** à **19:05**

Bonjour,

Il y a plusieurs mois de cela, le 20/12/15 exactement je commande dans un magasin de meuble un canapé.

Vu la période de fête on m'indique un délais de 6 à 8 semaines... J'accepte ce délais, dépose un acompte équivalent à la moitié de la valeur du canapé et attend des nouvelles du vendeur...

Arrive mi février.. je passe au magasin pour d'autres achat et questionne le vendeur "la semaine prochaine" me répond-il.

Semaine suivante, je téléphone.. même réponse "Il devrait arriver la semaine prochaine."

Troisième semaine de retard, je retourne au magasin "Notre fournisseur a annulé sa livraison, on attend de ses nouvelles"

Ma patience arrive à bout, j'envoie un mail au siège de cette chaine de magasin ... je reçoit un mail retour m'indiquant que ce produit n'est plus en fabrication depuis plusieurs mois... mais dans la même matinée, je reçois un coup de téléphone m'indiquant que ma commande est en cours et sera dispo fin mars sans faute...

Aujourd'hui je reprend contact avec le magasin, qui m'annonce encore du retard, cette fois jusqu'à mi avril !!

Je suis excédée de cette attente, et souhaiterai annuler ma vente pour acheter un canapé dans une autre chaine de magasin, plus sérieuse....

Sur ma facture il est indiqué que "le non respect des délais de livraison par le vendeur pourra donner lieu à annulation de la vente dans les conditions déterminée par la loi et le règlement en vigueur"... qu'est ce que celà signifie et comment puis-je donc annuler cette vente ?

Merci par avance de vos réponses
Cordialement

Par **Zyrkanda**, le **25/03/2016** à **11:50**

Personne ne saurait m'aiguiller ?

J'ai envoyé hier un courrier avec accusé de réception demandant à ce que le vendeur respecte les conditions du contrat et me livre le dis canapé dans les plus brefs délais...

Mais si je n'ai pas de suite... et c'est bien ce que je crains !
Que puis-je faire d'autre ?